

Des chambres doubles pour accueillir les accompagnants



Afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes désireuses de passer la nuit au chevet d'une jeune maman, deux chambres du service obstétrical de l'hôpital sont équipées d'un lit accompagnant depuis le 9 janvier.

L'installation de ces 2 lits s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place au sein du pôle Femme-Enfant et le regroupement des services d'obstétrique (9 lits de grossesse à risque dont 1 pour l'urgence obstétricale et 11 lits d'hospitalisation de suites de couches).

Qui peut en bénéficier ?

- Le parent du nouveau-né ou toute autre personne souhaitant soutenir la jeune maman durant tout ou partie de son hospitalisation.

Sous quelles conditions ?

- Sous réserve de la disponibilité des 2 chambres équipées d'un lit accompagnant.
- La nuit pour la jeune maman est facturée 39 euros (comme pour toutes les chambres), auxquels s'ajoutent 18 euros pour l'accompagnant (coût supplémentaire pour l'accompagnant en cas de prise de repas).

Pour quels avantages ?

- Un proche de la jeune maman peut demander à rester près d'elle durant la totalité de son séjour en obstétrique... une présence rassurante pour les 2 parties !
- Le second parent apporte une aide précieuse à la maman pour prendre en charge le nouveau-né : bain, biberon...
- Les 2 parents sont au plus près de leur enfant au cours des premières heures de sa vie.